

Séance du 11 février 2021

Élu : Patrice Rafalimanana

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, chères et chers collègues,

En ce début d'année 2021, alors que le monde entier espère une accalmie avec l'arrivée des vaccins, la prolifération des variants accroît l'inquiétude des personnels en poste dans le réseau des établissements français de l'étranger.

Les personnels sont inquiets pour leur santé.

1. La vaccination n'est hélas pas à l'ordre du jour dans de nombreux pays. Aussi, le Sgen-CFDT demande à l'Agence, en lien avec sa tutelle, de favoriser la vaccination des agentes et des agents là où elle n'est pas encore planifiée par les autorités locales et là où le vaccin retenu n'est pas homologué par l'Organisation Mondiale de la Santé ou l'Union européenne.
2. La fermeture récente des frontières françaises crée un vif émoi des personnels, tous statuts confondus. Certains n'ont en effet pas revu leur famille depuis un an et demi : cette situation de crise conjuguée à l'éloignement voire à l'isolement renforce l'état d'anxiété.

Les personnels sont inquiets pour leur situation financière.

1. La crise révèle l'inadéquation des rémunérations stagnantes des personnels recrutés locaux et de l'ISVL des personnels résidents qui ne tiennent pas compte des nouvelles dépenses liées au coût sanitaire de la crise, en général non remboursées : vols hors de prix, tests PCR, quatorzaines notamment.
2. Les objectifs explicites de l'AEFE de réduire la masse salariale formulés dans une réponse à une question diverse posée par une Fédération de parents lors du dernier Conseil d'administration soulève un fort mécontentement. Le Sgen-CFDT n'entrera pas dans un dialogue qui conduira à une dégradation de la situation financière de ces personnels.

Les personnels sont inquiets des conditions d'exercice de leur métier.

Le Sgen-CFDT continue à revendiquer que le temps de formation ne s'ajoute pas au temps scolaire, temps scolaire déjà lui-même allongé par l'enseignement hybride ou à distance. Pour le Sgen-CFDT, la formation doit se tenir autant que possible sur le temps de travail et non pas allonger les soirées des personnels.

Le Sgen-CFDT avait demandé que la prime d'équipement informatique instaurée en France pour les personnels de l'Éducation nationale soit transposée à l'AEFE. Il se félicite que l'Agence réponde favorablement. Toutefois, à la lecture du projet d'arrêté, certaines catégories de personnels semblent en être exclues : CPE, professeurs documentalistes, personnels en contrat local. Pour le Sgen-CFDT cette prime doit bénéficier à l'ensemble des personnels qui utilisent leur propre matériel informatique pour assurer leurs missions.

Des mesures de revalorisation ont été annoncées dans l'Éducation nationale pour les directeur-rices d'école, les CPE et les professeurs documentalistes. Ces mesures devraient être rapidement répercutées au sein du réseau.

Les conditions d'exercice du métier à l'étranger seront amenées à évoluer avec une lettre de mission des personnels résidents en cours d'élaboration. **Pour le Sgen-CFDT, elle doit être travaillée et clarifiée sans précipitation**, et les décharges de service ou la rémunération doivent être à la hauteur des tâches assignées. Accompagner n'est peut-être pas former mais accompagner requiert formation, temps, compétences et rémunération en conséquence.

Les personnels recrutés locaux sont inquiets sur leur avenir.

L'AEFE a garanti les emplois des personnels recrutés locaux des établissements en gestion directe jusqu'à aujourd'hui. Le Sgen-CFDT souhaiterait réentendre cet engagement de l'Agence pour le communiquer aux personnels et ainsi les rassurer. Il souhaiterait que ce même engagement concerne également les personnels des établissements conventionnés et ceux des établissements partenaires, souvent plus fragiles et qui sont pourtant au cœur du plan de développement réaffirmé lors du premier conseil d'orientation de l'enseignement français à l'étranger.

Le Sgen-CFDT ne redira jamais assez que les statuts des personnels et les droits syndicaux de celles et ceux qui exercent à l'étranger doivent faire l'objet d'une attention particulière. Il s'agit de tendre vers plus de justice sociale, tant sur le plan des rémunérations que des droits, mais aussi de veiller à une juste représentation et représentativité syndicale à l'étranger, sans négliger le pluralisme attendu.